

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 13 OCTOBRE 2020**

L'An Deux Mille Vingt, le Mardi Treize du mois d'Octobre à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqués, s'est réuni à huis clos, à la Mairie, dans la salle des délibérations, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET – Mme Wennie MOLIA – MM. Louis ANDRE – Josy LAQUITAINE – Mme Elodie CLARAC – MM. Emmerly BEAUPERTHUY – Michel HOTIN – Mme France-Enna URBINO – MM. Teddy BARBIN – Marcellin ZAMI – Mmes Sylvia HENRY – Sandra MOLIA – Mévice VÉRITÉ – Marie-Renée ADÉLAÏDE – M. Jimmy DAMO – Mme Nina PAULON – M. Stéphane URIE – Mme Rebecca BELLEVAL – M. David LUTIN – Mme Mégane BOURGUIGNON – M. Lucas ALBERI – Mmes Nadia CELINI – Yane BEZIAT – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE – Julien DINO – Mme Maguy BORDELAIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Jocelyne VIROLAN – Ghylaine JEANNE.

ETAIENT ABSENTS : Mmes Nanouchka LOUIS (excusée ; pouvoir donné à Guy BACLET) – Marguerite MURAT (excusée ; pouvoir donné à Cédric CORNET) – MM. Jules FRAIR (excusé ; pouvoir donné à Michel HOTIN) – Sébastien THOMAS (excusé ; pouvoir donné à Mégane BOURGUIGNON).

Madame Mévice VERITE a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

.....

**APPROBATION
DU PLAN COMMUNAL
DE SAUVEGARDE SUITE
AU RENOUELEMENT DE
L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE**

CM-2020-4S-DGPR-70

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

Vu le décret 2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au Plan communal de sauvegarde et pris pour application de l'article 13 de la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile. ;

Vu l'arrêté préfectoral 2008-235-AD/1/4 du 3 mars 2008 portant approbation du Plan de prévention des risques naturels prévisibles de la commune de Gosier ;

Vu la délibération n°15 du Conseil municipal du 26 mai 2005 relative à la création d'une réserve communale de sécurité civile ;

Vu la délibération n°5 du Conseil municipal du 17 août 2006 relative à l'élaboration du Plan communal de sauvegarde ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° CM-2010-6S-SAJR-86 du 28 octobre 2010 adoptant le Plan communal de sauvegarde ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° CM-2014-1S-DGPR-11 du 24 février 2014, portant mise à jour du Plan communal de sauvegarde ;

Vu la délibération n° CM-2015-5S-DGPR-56 du Conseil municipal du 30 juin 2015 portant approbation de la phase 1 du projet de mise à jour du Plan communal de sauvegarde ;

Vu la délibération n° CM-2015-9S-DGPR-106 du Conseil municipal du 30 novembre 2015 portant approbation des phases 2, 3 et 4 du projet de mise à jour du Plan communal de sauvegarde ;

Vu la délibération n° CM-2016-7S-DGPR-77 du 27 octobre 2016, approuvant le Document d'information communal sur les risques majeurs, prévu dans la phase 5 du projet de mise à jour du Plan communal de sauvegarde ;

Vu la délibération n° CM-2019-5S-DGPR-63 du Conseil municipal du 5 août 2019 portant approbation des documents supports à la mise en service d'une réserve communale de sécurité civile et à la recherche de partenaire ;

Considérant que la mise à jour du support est indispensable au maintien d'un dispositif opérationnel de gestion de crise ;

Considérant le renouvellement de l'assemblée délibérante ;

Considérant la nécessité d'organiser les relèves des équipes durant la durée des événements ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : De prendre acte des modifications portées au plan communal de sauvegarde et de l'approuver tel que joint à la présente.

Article 2 : D'autoriser le maire à signer tous actes, documents et pièces relatifs à la mise en œuvre du plan communal de sauvegarde.

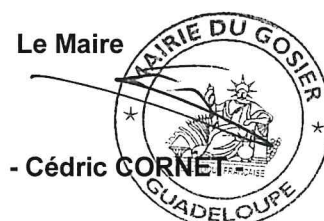
Article 3 : Le maire, la directrice générale des services, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.



Fait et délibéré à Gosier, le 13 octobre 2020

Pour extrait certifié conforme

Le Maire



- Cédric CORNET

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Approbation du Plan Communal de Sauvegarde suite au renouvellement de l'assemblée délibérante

Date de transmission de l'acte : 16/10/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 16/10/2020

Numéro de l'acte : CM20204SDGPR70 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20201013-CM20204SDGPR70-DE

Date de décision : 13/10/2020

Acte transmis par : LAURA MOUTOUSSAMY

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes
9.1.3. Autres